



## CAPD DU 4 JUIN 2004



Déclaration préalable du SNUipp54-FSU (ci-dessus)

A l'ordre du jour :

### 1) ACCES AU CORPS DES PE

Contrairement à l'année précédente, tous les instituteurs qui ont souhaité intégrer le corps des PE ont pu l'être, soit 7 collègues. Il reste 88 instituteurs(trices) en Meurthe et Moselle.

### 2) ACCES A LA HORS CLASSE

134 collègues intègrent la hors classe (un peu plus de 4%)

L'Inspecteur d'Académie a demandé l'avis de la CAPD pour retirer sa promotion à une collègue faisant l'objet d'une sanction administrative suite à une faute professionnelle.

*Barème du dernier promu : 41,250 (Echelon : 11 – Note : 19,250 – AGS : 36,289)*

### 3) MOUVEMENT : PHASE INFORMATISEE

**Très peu de changements ont été effectués lors de la CAPD, par rapport au projet transmis la semaine dernière. La quasi-totalité des affectations ont donc été validées par cette CAPD.**

#### Quelques données statistiques

-Nombre de participants : 991

-Nombre de collègues ayant obtenus une affectation : 422 (42,58%) - *Plus de la moitié des collègues ont obtenu un poste sur leur 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> vœu.*

-Nombre de collègues retrouvant leur poste : 324 (32,69%)

-Nombre de collègues sans affectation à l'issue de cette 1<sup>ère</sup> phase : 245 (24,72%)

#### Postes à profil

-Le SNUipp54-FSU a demandé que les candidats sur des postes à profil puissent avoir connaissance de l'avis de la commission avant la fermeture du serveur. Cela éviterait de postuler inutilement sur ce type de poste dans le cas d'un avis défavorable. Cette proposition sera étudiée pour l'année prochaine.

-Le SNUipp54-FSU a contesté la requalification en dehors de toute instance paritaire du poste d'ECMA d'Haucourt Moulaire en poste à profil en raison d'un projet sur l'accueil des moins de trois ans. L'IA54 a suivi la requête du SNUipp54-FSU et a donc réaffecté la collègue en fonction du barème. Un « chainage » a été opéré.

***Le SNUipp-FSU est opposé à la multiplicité des postes à profil car nous considérons que les enseignants sont en capacité, après avoir pu être informé en amont de la particularité du poste, d'intégrer des projets spécifiques en cours.***

#### Priorités carte scolaire

4 collègues victimes d'une fermeture de leur poste n'ont pu obtenir une affectation à cette phase et bénéficieront de leurs points à nouveau pour le mouvement 2015.

#### Priorités médicales

Tous les collègues qui ont bénéficié d'une priorité médicale ont obtenu un poste.

#### Postes bloqués

Explications de l'administration :

-Einville : Mutation d'office dans l'intérêt du service

-EREA : Ces postes relèvent d'une gestion particulière dans la mesure où les supports sont second degré et donc gérés par la Rectorat et examinés en CTA, mais les personnels sont du 1<sup>er</sup> degré. Pour l'administration, à l'EREA de

Flavigny qui est particulier du fait du public accueilli, il y a nécessité d'attribuer ces postes plutôt à des éducateurs spécialisés et non à des enseignants-éducateurs. 3 postes étaient vacants : l'un a été transféré sur le 1<sup>er</sup> degré (mesure de carte scolaire) et les deux autres pourront être attribués à des contractuels titulaires du diplôme d'éducateur spécialisé. Les 24 autres ont été bloqués à tort mais il n'y a pas eu d'incidence sur le mouvement puisqu'aucun titulaire n'a quitté son poste. Le SNUipp54-FSU a demandé que les personnels soient informés bien en amont de ces nouvelles dispositions.

#### « Intention particulière »

Le SNUipp54-FSU a demandé à l'administration de préciser ce qu'elle entendait concrètement derrière cette formulation : « **A barème égal**, les enseignants vus par le médecin de prévention sont affectés en premier, de même pour des situations particulièrement difficiles. Attention ! Il ne s'agit pas d'être nommé avant tous les autres. On reste dans le cadre du barème.»

Les collègues venant seulement d'obtenir un classement RQTH et bénéficiant d'un avis « situation grave » du médecin de prévention seront pris en compte au second mouvement.

#### L'administration va publier des appels à candidatures avant le 2<sup>nd</sup> mouvement sur des postes restés vacants à l'issue de cette première phase

-Psychologues scolaires (Ludres, Longwy, Longwyon)

-Directions d'école (17)

-Maître supplémentaire à l'école Jeanne d'Arc de Vandoeuvre (*Attention ! C'est un poste à profil qui fait l'objet d'un entretien en commission*)

-EMF

-DEA Boudonville

-Enseignant Référent (Jarny)

#### Allègement de service sur poste adapté

Le SNUipp54-FSU a demandé que tous les postes adaptés puissent bien être utilisés afin de pouvoir répondre aux besoins des collègues concernés.

#### **4) CONGES DE FORMATION**

Tous les collègues qui ont formulé une demande de congé de formation pour entrer en M2 ont obtenu satisfaction (11). 3 collègues pour un M1 ont été inscrits sur la liste complémentaire.

La disparition des congés de mobilité ne permet plus de répondre aux demandes de collègues qui souhaitent quitter l'éducation Nationale et se reconvertir vers d'autres métiers. Avec l'allongement des carrières qui pèse lourdement sur la vie quotidienne professionnelle et familiale, ces situations ne peuvent rester sans réponse.

#### **5) QUESTIONS DIVERSES**

##### Rythmes scolaires

Mise en place du décret Hamon : 21 communes dans le département ont formulé une demande d'expérimentation. L'IA étudiera les différents projets et les validera ou non.

6 communes ont souhaité modifier le dispositif relatif au décret Peillon.

***Le SNUipp54-FSU est longuement intervenu pour, à nouveau, dénoncer une réforme des rythmes scolaires qui d'une part n'en est plus une puisqu'aujourd'hui c'est bien la problématique de l'organisation du péri-scolaire qui prévaut et d'autre part dégrade les conditions de travail et de vie familiale des enseignants.***

##### APC

Le SNUipp54-FSU conteste l'interprétation des textes faite par l'IA qui considère qu'il ne peut exister des journées de plus de 6h dont l'APC ferait partie. Or, les textes précisent bien que l'APC n'est pas du temps d'enseignement puisqu'il n'est pas obligatoire. Nous avons donc renouvelé notre demande de laisser les équipes mettre en œuvre le dispositif de l'APC comme elles le souhaitent. Une note de service est envisagée. Le SNUipp54-FSU réinterviendra sur cette question qui semble empli de beaucoup de flou y compris sur le fait que les directions d'école de plus de 4 classes soient dispensées d'encadrer des APC selon les conclusions ministérielles.

##### Temps partiels

Les quotités 50% ont été saisies dans AGAPE. Les autres quotités le seront lorsque l'ensemble des horaires de toutes les écoles du département seront connus et validés par l'IA. L'administration s'est engagée à ce que les temps partiels soient octroyés au plus tard fin juin.

### Animations pédagogiques

Rappel : sur les 18h, 3h seront consacrées aux conférences académiques (transversales et tous niveaux), les 15h restantes sont gérées par les circonscriptions.

Le SNUipp54-FSU a renouvelé sa demande qu'un item « Participation aux RIS » puisse apparaître dans Circonscript. L'IA n'a pas encore tranché...

### Consultation de la profession sur le socle commun de compétences et de connaissances (en remplacement de la consultation sur les programmes)

L'IA n'aurait aucune info !

### Formation des nouveaux directeurs nouvellement nommés

Le stage directeur fin juin est annulé faute de remplaçants (!), il sera reporté à l'an prochain. Seules 12 à 15 personnes n'ayant jamais fait fonction seront réunies avant les vacances pendant 2 jours. Décidément, la formation n'est vraiment plus une priorité !!!

### Stagiaires

47 PES à plein temps à la rentrée :

1<sup>er</sup> juillet : entretien de positionnement pour cibler les parcours et besoins en formation

19 juin matin : réunion d'informations avec fiches de vœux (critères retenus : handicap, enfants, rangs du concours). Les PES seront nommés à la seconde phase dans les 4 circonscriptions du nord, ils seront nommés sur des longs congés si possible.

105 PEA à mi-temps sur des postes (soit des 50% soit des 2x25%) au plus près possible des lieux de formation :

3 juillet : résultats du concours

4 juillet : réunion à 8h30

10 juillet : date limite des fiches de vœux à rendre

15 et 16 juillet : affectations

17 juillet : transmission par téléphone des affectations

3 journées d'accueil PES et PEA : invitation les 27, 28, 29 août (Recteur et ESPE)

